

La stratégie énergie

Face aux enjeux climatiques et financiers, les collectivités territoriales ont une responsabilité majeure : celle d'accélérer la transition énergétique des territoires. C'est pourquoi la communauté d'agglomération Val Parisis s'engage dans une démarche ambitieuse visant à réduire de manière significative sa consommation d'énergie et d'eau.



Le déploiement LED sur le parc d'éclairage public

La communauté d'agglomération s'est engagée en 2023 dans une démarche de modernisation de son éclairage public. D'ici fin 2025, l'ensemble de l'éclairage passera au LED via un investissement de plus de 20 millions d'euros. Cette technologie permet de réduire la consommation énergétique de 70 % par rapport aux systèmes d'éclairage plus anciens. Sa durée de vie est également 10 fois plus importante ce qui permet de diminuer les coûts d'entretien. Afin d'améliorer encore l'efficacité énergétique, un abaissement de la luminosité est programmé entre 22h et 5h. La température de couleur a été choisie de manière à préserver la biodiversité. À l'occasion de ces travaux, le niveau

d'éclairage a été adapté à la configuration et aux usages de chaque rue et le flux lumineux est d'avantage dirigé vers le sol conformément au schéma directeur aménagement lumière.

Dès 2026, les économies générées atteindront plus de 8 millions de kWh, représentant une réduction des dépenses de plus de 1 million d'euros par an.

Un contrat de performance énergétique

La communauté d'agglomération a lancé en 2024 un marché de performance énergétique permettant de réduire de 42 % la consommation d'énergie sur le chauffage de l'air et l'eau (bassins et douches) sur ses centres aquatiques et ses médiathèques. Les travaux liés au marché de performance commenceront dès début 2025 et s'achèveront en 2026.

Cette performance sera atteinte grâce à des travaux de modernisation des installations techniques et par la mobilisation des usagers.

Parmi les interventions les plus emblématiques, l'installation de systèmes permettant de récupérer la chaleur des eaux de bassins avant leur rejet dans le réseau d'assainissement sont prévus sur la quasi-totalité des centres aquatiques. La température de cette eau étant de 27°C, sa chaleur permettra de préchauffer l'eau neuve injectée dans les bassins. De même, un système intelligent permettra d'automatiser le pilotage du traitement de l'eau et de l'air en fonction de la météo et de la fréquentation de l'établissement.

Des panneaux solaires thermiques seront installés sur la toiture de la piscine de Pierrelaye. Ils permettront d'assurer une partie de la production d'eau chaude pour les douches. De la géothermie sera aussi réalisée sur deux centres aquatiques à Herblay-sur-Seine et Cormeilles-en-Parisis. Cette technique permettra de réduire la consommation de gaz de 70 % via des puits de plusieurs dizaines de mètres de profondeur qui récupéreront la chaleur des eaux souterraines pour le chauffage de l'air et de l'eau. Avec ces deux actions, 36% de l'énergie consommée sera d'origine renouvelable.

Des actions complémentaires seront conduites sur l'enveloppe des bâtiments afin d'atteindre l'objectif de réduction de la consommation de 60 % d'ici 2030.

Par ailleurs, plusieurs actions sont prévues pour limiter la consommation. Par exemple, une réduction de la consommation d'eau de 24% est attendue sur le centre aquatique Les Océanides du Parisis à Cormeilles-en-Parisis et 50 % sur celui des Nymphéas du Parisis à Pierrelaye, grâce notamment à un nouveau système de filtration en céramique.





La solarisation des bâtiments et des parkings

En 2022, la communauté d'agglomération a étudié l'opportunité du déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics et les parkings de l'agglomération et des villes du territoire. Cette étude a permis d'identifier un potentiel intéressant pour une centaine de bâtiments, soit une puissance potentielle installée de 15 000 kWc, pour une production annuelle de 12 millions de kWh.

Une étude de faisabilité est en cours afin de préciser les travaux à conduire. L'électricité produite sera directement consommée par le bâtiment. Le surplus sera injecté dans le réseau et alimentera les autres bâtiments publics de la collectivité.

Un marché regroupant l'agglomération et 14 communes sera lancé en 2025 pour la conception, la pose des panneaux et leur entretien.

La création du service mutualisé de l'énergie

Afin d'accompagner les villes qui le souhaitent dans leurs objectifs de réduction de la consommation d'énergie et d'eau, la communauté d'agglomération a créé un service mutualisé de l'énergie qui œuvre pour 10 communes. Ainsi, deux ingénieurs en efficacité énergétique ont été recrutés et analysent toutes les données de facturation et de comptage afin de proposer à chaque commune un plan d'action portant sur :

- L'optimisation des contrats d'énergie ;
- L'identification et la résolution d'anomalies : fuites d'eau, appareils électriques fonctionnant inutilement la nuit, etc. ;
- La modernisation des installations techniques de chauffage, de ventilation, d'éclairage et d'arrosage ;
- La sensibilisation et la mobilisation des usagers ;
- Les travaux de rénovation énergétique des bâtiments : isolation des façades, des toitures, remplacement des fenêtres, etc.

Cette action permettra de réduire les consommations d'au moins 10% dès 2026 et d'au moins 30% d'ici 2030.

Infos pratiques

Pour les bâtiments intercommunaux, l'objectif est clair : atteindre dès 2030 les exigences réglementaires fixées pour 2050, soit 60 % d'économies d'énergie sur nos bâtiments.

Pour l'éclairage public, l'objectif est encore plus élevé avec une réduction attendue de la consommation de 70 % d'ici 2026. Afin d'y parvenir, plusieurs actions sont conduites.